

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2012)
Heft: 275-276

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ La *Landsgemeinde* d'Appenzell Rhodes-Intérieures a élu le sans-parti Martin Bürki au poste de conseiller d'État de la justice et de la police. L'indépendante Ruth Corminboeuf-Schiegg visait également le siège laissé vacant par Melchior Looser.

■ Un foyer pour adolescents de Trogen (AR) a été la proie des flammes au cours d'une nuit. Personne n'a été blessé mais l'immeuble est devenu inhabitable. Les dégâts sont estimés à 700 000 francs, a indiqué la police cantonale d'Appenzell Rhodes-Extérieures. La cause du sinistre n'est pas encore connue et fait l'objet d'investigations. L'enquête a été ouverte par le ministère public cantonal.



ARGOVIE

■ Le parti socialiste argovien a lancé et déposé à la Chancellerie une initiative visant à abolir les forfaits fiscaux, qui concernent une quinzaine d'étrangers dans le canton. Le PS dispose d'un an pour récolter les 3 000 signatures nécessaires.



BÂLE-CAMPAGNE

■ Bâle-Campagne est resté l'an dernier dans les chiffres rouges pour la troisième année consécutive. Le canton a bouclé ses comptes 2011 sur un déficit de 18,9 millions de francs, soit un million de plus que prévu au budget. Le gouvernement a puisé dans les réserves pour ne pas agraver le résultat.

■ Les citoyens de Bâle-Campagne se prononceront sur l'abolition des forfaits fiscaux. Le parlement cantonal a décidé de soumettre au peuple l'initiative du PS « Stop aux priviléges fiscaux » ainsi que le contre-projet du gouvernement qui durcit les conditions d'octroi.



BÂLE-VILLE

■ La 96^e édition de la foire de Bâle a attiré en dix jours un peu plus de 300 000 visiteurs. En raison de l'agrandissement des halles d'exposition, la plus grande foire commerciale du pays, avec ses presque 900 exposants, s'est déroulée deux mois plus tard que d'habitude. La prochaine édition se tiendra du 22 février au 3 mars 2013, mais les suivantes auront lieu au mois de mai.

■ Les gouvernements de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne abandonnent l'idée de construire un hôpital commun sur le Bruderholz, près de Bottmingen (BL). Le coût du projet à l'étude était estimé à 911 millions de francs, soit bien trop cher pour les exécutifs.

■ Le Parlement de Bâle-Ville a accepté de justesse d'adhérer au concordat sur les entreprises de sécurité privées. L'adhésion a été approuvée par 46 voix contre 43.



BERNE

■ La communauté musulmane de Langenthal renonce à son projet de minaret. Le permis de construire avait bien été délivré avant la votation populaire de 2009 interdisant la construction de minarets, mais il faisait l'objet d'oppositions.

■ Les Bernois voteront de nouveau sur l'imposition des véhicules routiers. Le Tribunal fédéral a confirmé la décision du gouvernement cantonal de répéter le scrutin très serré de février 2011, qui avait vu le projet de l'UDC l'emporter sur celui du Grand Conseil.

■ Le Conseil exécutif bernois ne veut pas que la population du Jura bernois se prononce dans l'immédiat sur le projet d'un canton de l'Arc jurassien avec Neuchâtel. Comme le gouvernement jurassien, il entend d'abord régler la question jurassienne.

■ Le gouvernement bernois estime normal que le Jura bernois soit « directement » représenté au Conseil national. Il soutient une motion de l'autonomiste Maxime Zuber pour une représentation des minorités linguistiques des cantons plurilingues.



FRIBOURG

■ Selon la Chambre de commerce du canton, les exportations fribourgeoises ont progressé de 17,7 % au 1^{er} trimestre par rapport à la même période de 2011. Au niveau suisse, seul le canton de Nidwald fait mieux. Le bon résultat fribourgeois s'explique, comme d'ailleurs au niveau suisse, par la bonne santé de l'horlogerie dont les ventes à l'étranger ont augmenté de 31,8 %. Hongkong reste le premier marché à l'exportation pour les entreprises cantonales.

■ Entré en service il y a quelques mois, le RER fribourgeois est un succès. Avec cette liaison Bulle-Romont-Fribourg-Berne, le nombre de Fribourgeois utilisant les transports en commun (aujourd'hui 18 %) est appelé à augmenter. Toutes les projections les plus optimistes ont été dépassées : l'objectif 2012 d'un trafic quotidien de 1 800 personnes les jours ouvrables a été atteint en trois mois. La moyenne est aujourd'hui de 3 500 personnes. Sur le tronçon Romont-Bulle, la fréquentation a augmenté de 28 %.



GENÈVE

■ L'Assemblée constituante genevoise a adopté à une très large majorité (57 voix contre 15, et 5 abstentions) la version finale de la nouvelle charte fondamentale du canton, mettant ainsi fin à plus de trois ans de travaux. Le peuple devrait se prononcer sur la nouvelle constitution au mois d'octobre. Genève est le dernier canton à réviser sa constitution, vieille de 167 ans.

■ L'ancienne présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey, a été nommée professeur invitée à l'Université de Genève (UNIGE). Elle sera rattachée à l'Institut européen de l'almamater et participera au « renforcement des liens entre l'université et les organisations internationales ». Elle animera notamment des séminaires et des conférences sur les thèmes de la politique de paix et de la gouvernance mondiale.



swiss-image.ch / Marcus Gyger

Lac de Bannalp près de Oberrickenbach (NW).



GLARIS

■ La société Solar Industries (SIAG), établie à Niederurnen (GL) et spécialisée dans la prise de participations chez les fabricants de cellules photovoltaïques, a été mise en faillite.

■ Les chiens de combat ne seront pas interdits à Glaris. Ainsi en a décidé la *Landsgemeinde* qui, plutôt que de proscrire leur détention, préfère introduire une autorisation du vétérinaire cantonal. Parmi les 15 objets qui leur étaient soumis, les citoyens glaronais ont refusé de modifier la loi sur les loteries, la clé de répartition de l'argent restant aux mains du gouvernement et refusé la réintroduction de la gratuité des enterrements. En revanche ils ont approuvé un crédit de 7 millions de francs pour les transports publics : tous les trains du « Glarner Sprinter » passeront désormais à la cadence horaire et certains à la cadence semi-heure.



GRISONS

■ Les Grisons sont en passe d'introduire une taxe harmonisée sur le tourisme pour tout le canton, une première en Suisse. Le Grand Conseil a adopté une loi en ce sens. Toutes les entreprises et résidences secondaires y seront soumises. Le PLR et l'UDC pourraient lancer un référendum.

■ Le parlement du sport de Swiss Olympic a plébiscité à l'unanimité la candidature

suisse de Saint-Moritz et des Grisons pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2022. Le peuple grison et les citoyens de Saint-Moritz doivent se prononcer sur le projet en mars 2013. Le dossier de candidature, devisé à 36 millions de francs (dont les deux tiers à charge des pouvoirs publics) doit être déposé en septembre 2013 auprès du Comité international olympique (CIO), l'attribution des jeux intervenant en juin 2015.

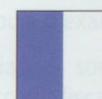


JURA

■ L'assemblée communale du Noirmont, dans les Franches-Montagnes, a décidé un moratoire de dix ans sur toute construction d'éoliennes sur son territoire. Ce vote donne suite à une initiative de l'association Librevent dénonçant les nuisances sonores et les atteintes causées au paysage. Le Conseil communal, lui, était opposé au moratoire.

■ Le canton du Jura offre désormais des prestations en ligne accessibles 24 heures sur 24, via son nouveau guichet virtuel sécurisé. L'outil utilise la technologie de Suisse ID qui permet la signature électronique valable juridiquement. Dans un premier temps, neuf prestations sont proposées, comme la demande d'un permis de pêche ou de chasse, le contrôle de la situation de ses impôts au Service des contributions. Les prestations sont payables directement en ligne. Les services de l'administration peuvent également

adresser des notifications aux utilisateurs de façon officielle, sans avoir à envoyer des courriers recommandés.



LUCERNE

■ La footballeuse lucernoise Lara Dickenmann a remporté avec son club de l'Olympique lyonnais la Ligue des Champions pour la deuxième année consécutive. Arrivée à Lyon en 2009, Lara Dickenmann, 26 ans, s'est forgé un palmarès impressionnant : trois titres de Championne de France, une Coupe de France et deux Ligue des Champions...

■ Les Forces motrices de Suisse centrale (CKW) envisagent d'implanter dès 2014 à Inwil (LU) la plus grande centrale solaire jamais construite en Suisse. D'une puissance de 10 MWh, l'installation fournirait quelque 10 millions de kWh par an, soit la consommation moyenne annuelle de 2 200 foyers. L'usine d'Inwil ne représente qu'un des six aménagements prévus dans le canton, pour un investissement total de 125 millions de francs. L'ensemble devrait alors produire près de 75 millions de kWh et alimenter 17 000 foyers.



NEUCHÂTEL

■ Les cantons de Neuchâtel et du Jura ne poursuivront pas leur projet de rapprochement dans les services des affaires vétéri-

DANS LES CANTONS

► naires et de la consommation. Le projet, trop complexe à mettre en œuvre, n'aurait rapporté que de faibles économies financières.

■ Nommé à la présidence du conseil de banque de la BNS, Jean Studer quittera le gouvernement neuchâtelois le 31 juillet. L'élection destinée à trouver un successeur au socialiste aura lieu le 14 octobre. Jean Studer était entré au Conseil d'État en 2005 et avait contribué à redresser les finances cantonales et à réduire la dette.



NIDWALD

■ L'entreprise de logistique informatique Also-Actebis (AA) a conclu un accord de distribution avec le groupe technologique Apple. La firme basée à Hergiswil (NW) en attend une croissance significative de son chiffre d'affaires et de son bénéfice.



OBWALD

■ Comme un certain nombre de cantons, notamment ceux qui sont membres de la Conférence des gouvernements des cantons alpins (CGCA), Obwald autorise les communes à donner leur feu vert à de nouvelles résidences secondaires malgré le oui à l'initiative Weber qui vise à limiter leur construction. Il s'appuie sur les dispositions provisoires de l'initiative Weber selon lesquelles seuls les permis de construire délivrés après le 1^{er} janvier 2013 sont concernés.



SAINT-GALL

■ Le parti socialiste a conservé le siège que lui disputait l'UDC au gouvernement saint-gallois. Son représentant Fredy Fässler a remporté le 7^e siège au Conseil d'État au second tour avec 52,1 % des voix. La composition de l'exécutif cantonal reste donc inchangée, avec deux PLR, deux PDC, deux PS et un UDC.

■ Le canton de Saint-Gall se serre la ceinture. Le Parlement a adopté un paquet d'économies pour rétablir l'équilibre budgétaire en 2015. Les réductions de dépenses se monteront à 120 millions pour

2013, 152 millions pour 2014 et 200 millions pour 2015.



SCHAFFHOUSE

■ Deux documents confidentiels du canton de Schaffhouse, des données personnelles de l'Office des migrations et de l'Office d'évaluation des valeurs foncières, se sont retrouvés par erreur sur Internet. Ils ont été immédiatement effacés une fois l'erreur détectée. Mais le préposé à la protection des données du canton, jugeant le cas grave, a déposé une plainte pénale.



SCHWYZ

■ Le groupe industriel schwyzois OC Oerlikon a cédé ses parts dans la société de fabrication d'avions Pilatus. Sa participation de 13,97 % est reprise par l'avoineur lui-même et par ses actionnaires IHAG Holding et Southfield Aircraft Ltd.



SOLEURE

■ En première suisse, le canton de Soleure va introduire la tablette électronique à large échelle à l'école obligatoire. Dès la prochaine rentrée scolaire, élèves et enseignants recevront une tablette personnelle qu'ils pourront utiliser pendant les cours mais aussi à la maison et pendant les loisirs. Le test doit servir à mieux comprendre comment et à quel point un appareil mobile et personnel modifie la vie scolaire des enseignants et des élèves.

■ Le gouvernement a présenté des mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire à moyen terme. Le plan financier prévoit des déficits supérieurs à 100 millions de francs par année entre 2013 et 2016. Le parlement devra se prononcer.



TESSIN

■ Le Tessin revient à la charge pour assurer sa représentation au Conseil fédéral.

Pour la deuxième fois en deux ans, le parlement cantonal s'est exprimé en faveur d'un Conseil fédéral composé de neuf membres au lieu de sept, et qui représente mieux les régions.

■ CFF Cargo a inauguré un nouveau terminal de transbordement à Cadenazzo. Quatre voies et un appareil de transbordement mobile doivent favoriser un transfert rapide et efficace des marchandises de la route au rail.



THURGOVIE

■ Le Parti bourgeois démocratique (PBD) fait son entrée au Grand Conseil thurgovien et compte cinq députés. La grande perdante des élections est l'UDC qui perd dix sièges, mais qui, avec 41 sièges, reste le premier parti au parlement cantonal.



URI

■ Les citoyens uranais ont rejeté une initiative de la jeunesse socialiste demandant une maison des jeunes, mais également le contre-projet du gouvernement proposant un article sur le soutien à l'enfance et à la jeunesse.

■ À l'occasion d'une élection complémentaire, Barbara Bär (PLR) et Urban Camenzind (PDC) ont fait leur entrée à l'exécutif cantonal. Celui-ci se compose désormais de trois PDC, de deux PLR, d'un UDC et d'un PS.



VALAIS

■ La conseillère d'État valaisanne Esther Waeber-Kalbermatten est devenue la première femme à présider le gouvernement valaisan. Ex-vice-présidente, la socialiste a été désignée par le Conseil d'État pour remplacer le PDC Jacques Melly. Sa présidence court jusqu'au 30 avril 2013.

■ La vache Manhattan n'a pas réussi à conserver son titre de reine nationale à Aproz (VS). Elle a été éliminée en finale de sa catégorie. Shakira s'est imposée lors de la finale des finales et a donc été sacrée reine nationale 2012.

■ Le Grand Conseil a entériné trois nouvelles fusions de communes : Sion et Salins, Saint-Maurice et Mex, Loèche et Erschmatt.

■ Le Parti pirate étend sa présence en Suisse romande. Une section valaisanne a été créée à Sion, englobe tout le canton et ne fait pas la traditionnelle séparation entre Haut et Bas-Valais comme les autres partis.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

VAUD

■ Le centre de traitement des données de 400 m², qui renferme l'ensemble des serveurs de l'État de Vaud et les serveurs de secours du CHUV de Lausanne, a été inauguré à Renens. Il a coûté 6,8 millions de francs mais doit permettre d'économiser 40 % d'énergie par an.

■ Les assurés de la Caisse de pension communale de la ville de Lausanne (CPCL) ont accepté une réduction des rentes. La ville, avec d'autres employeurs, va, elle, renflouer les réserves de la caisse de 220 millions de francs. Le but de ces deux mesures : ramener le taux de couverture insuffisant de la CPCL à 80 % d'ici à 2052 (contre 55 % aujourd'hui), comme l'exige la Confédération.

■ La ville d'Yverdon-les-Bains (28 000 habitants) a été le temps d'un jour la capitale du « métal ». Près de 32 000 personnes ont ainsi assisté au festival Sonisphere qui présentait les trois plus grands groupes de ce style musical : Slayer, Motörhead et Metallica. Aucun incident significatif n'a été à déplorer.



ZOUG

■ Le groupe immobilier zougois PSP Swiss Property a dégagé une bénéfice net de 39,8 millions de francs au premier trimestre, soit une hausse de 3,7 % par rapport à l'année dernière.

■ Le propriétaire d'un billet gagnant de loterie acheté dans un centre commercial de Zoug il y a six mois ne s'est pas fait connaître. Puisque le délai est dépassé, il n'empochera pas les 3 946 916 francs qui lui étaient promis, soit la cagnotte non retirée la plus élevée de la loterie alémanique Swisslos. La dite cagnotte profitera aux bén

néficiaires habituels de la loterie, à des institutions d'utilité publique et à des projets d'entraide, culturels, sportifs ou sociaux.



ZURICH

■ L'utilisation gratuite d'un hangar de l'aérodrome de Dübendorf par le projet Solar Impulse déplaît à la Délégation des finances des Chambres fédérales. L'organe de contrôle a déploré ce cas. Bertrand Piccard et André Borschberg sont parmi d'autres privés à bénéficier de ces installations sans contrat.

■ Le chef du Département de justice du canton et ancien maire d'Illnau-Effretikon, Martin Graf (Verts) fait l'objet d'une enquête pénale. Il est soupçonné d'abus d'autorité et de violation du secret de fonction.

■ La justice zurichoise a ouvert une procédure pénale contre la Weltwoche. En cause, une couverture de l'hebdomadaire alémanique d'avril dernier montrant un petit garçon rom visant le lecteur avec un pistolet, avec comme titre : « Les Roms arrivent : expéditions criminelles à travers la Suisse ». La publication de cette couverture avait entraîné une pluie de critiques et le dépôt de plusieurs plaintes. ■

Secret bancaire

17 avril 2012 : L'Union européenne donne son feu vert aux accords fiscaux signés par la Suisse avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Selon le commissaire à la fiscalité, Algirdas Semeta, ces accords sont « entièrement conformes avec le droit européen ». L'accord signé avec l'Autriche est encore en cours d'examen.

18 avril 2012 : On apprend que des négociations sont en cours entre la Suisse et la Grande-Bretagne pour une révision de l'accord fiscal Rubik signé en octobre. Les Britanniques souhaitent des conditions plus avantageuses comme celles obtenues par les Allemands au début du mois.

9 mai 2012 : Le Tessin verse à l'Italie les 28 millions de francs d'impôts prélevés sur les salaires des frontaliers italiens. Cette somme était bloquée depuis le 30 juin 2011. Les discussions pour une renégociation des accords de double imposition entre la Suisse et l'Italie, mais aussi sur le statut des frontaliers voire aussi sur un accord fiscal de type Rubik vont donc reprendre. Le dégel de cette somme était en effet du côté transalpin, une des conditions pour la reprise des pourparlers entre les deux pays.

15 mai 2012 : L'Autriche et le Luxembourg ont refusé le projet de mandat demandé par la Commission européenne pour négocier avec les États tiers dont la Suisse une révision de l'accord de 2005 sur la fiscalité de l'épargne. Les deux pays estiment que la Commission, à travers le mandat de négociation, tente de supprimer le secret bancaire et d'imposer l'échange automatique d'informations au sein de l'Union européenne.

15 mai 2012 : À une nette majorité, la commission de l'économie du Conseil des États propose au plénum d'accepter les accords fiscaux conclus par la Suisse avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche. La commission a visiblement été sensible aux arguments des représentants des banques venus plaider une ratification rapide.

21 mai 2012 : La commission de l'économie du Conseil national recommande lui aussi au plénum d'accepter les accords fiscaux conclus par la Suisse avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche.

29 mai 2012 : Par respectivement 31 voix contre 5 et 5 abstentions, 30 voix contre 6 et 4 abstentions, 34 voix contre 3 et 4 abstentions, le Conseil des États a donné son aval aux accords fiscaux conclus avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche.

30 mai 2012 : À son tour, le Conseil national a entériné les accords fiscaux avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche, respectivement par 108 voix contre 81 et 2 abstentions, 109 voix contre 81 et 1 abstention, 138 voix contre 51 et 2 abstentions. Mais la menace de référendums, venant notamment de la droite, est dans l'air.

Voir notre chronologie depuis Suisse Magazine n° 237/238 mai-juin 2009